Vers un instrument juridique interdisant la pratique de la gestation pour autrui

Article rédigé par Le Salon Beige, le 10 janvier 2024

Source [Le Salon Beige] : C'est avec joie que la Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe (FAFCE) fait écho aux paroles prononcées ce matin par le Pape François, dans son discours au Corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, appelant à une interdiction universelle de la gestation pour autrui :

"Je trouve regrettable la pratique dite de la mère porteuse, qui lèse gravement la dignité de la femme et de l'enfant. Elle est fondée sur l'exploitation d'une situation de nécessité matérielle de la mère. Un enfant est toujours un cadeau et jamais l'objet d'un contrat. Je souhaite donc un engagement de la Communauté internationale pour interdire cette pratique au niveau universel".

Les 5 et 6 avril prochains, à Rome, une conférence internationale sera dédiée à la Déclaration de Casablanca, qui vise à offrir à tous les États un instrument juridique interdisant la pratique de la gestation pour autrui. Vincenzo Bassi, Président de la FAFCE, signataire de la dite Déclaration, affirme :

"Depuis plusieurs années, les associations familiales catholiques en Europe sont en première ligne pour protéger les enfants et les femmes contre toute tentative de légitimiser cette pratique et nous continuerons à travailler avec les nombreuses personnes et organisations, diverses et variées, qui soutiennent la déclaration de Casablanca. Grâce aussi à l'invitation du Pape François, il est grand temps de commencer une concrète réflexion internationale au niveau des Etats".

Lire la suite

10/01/2024 01:00